

COMMUNE DE  
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU  
PAS DE CALAIS

CANTON DE  
BAPAUME

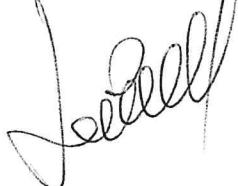
DELIBERATION

N°83/2025

Objet :

DM n°2/ Commune

Certifié exécutoire  
par le Maire, le

17/11/2025  


## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Eugène DELAMBRE, en suite de convocation en date du 30 octobre 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Benjamin DALLE, Luc ADAMS, Magalie BOUTEMY, Arnaud BARBET, Bernard FIEF (arrivé à 19h28), Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED.

Absents excusés : Manuella BERNASINSKI, Catherine GERARD, Nathalie BISSETTE, Juliette DUNAJSKI.

Absent : Anaëlle VERHAEGHE

Procurations :

Manuella BERNASINSKI donne procuration à Arnaud BARBET

Catherine GERARD donne procuration à Anne-Marie BARBIER

Juliette DUNAJSKI donne procuration à Bernard FIEF

Nathalie BISSETTE donne procuration à Magalie BOUTEMY

Secrétaire : Catherine ACCART

La séance ouverte, Monsieur DELAMBRE informe qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget (crédit supplémentaire) comme suit :

Envoyé en préfecture le 17/11/2025  
 Reçu en préfecture le 17/11/2025  
 Publié le  
 ID : 062-216201814-20251103-D83\_2025-DE

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 023 023 (ordre)		7 727,32	
D F 042 5811 (ordre)	172,68		
D I 041 2115 OPFI (ordre)	172,68		
D I 20 2051 OPNI	900,00		
D I 21 2111 OPNI	1 000,00		
D I 21 2188 OPNI	6 000,00		
R I 021 021 OPFI (ordre)	7 727,32		
R I 040 2804422 OPFI (ordre)	172,68		
R I 041 204422 OPFI (ordre)	172,68		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	8 072,68	172,68
	Réductions		7 727,32
Recettes :	Ouvertures	8 072,68	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		7 554,64

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	172,68
Solde Réductions	7 727,32
Ouv. - Réd.	7 554,64

Après discussion et à l'unanimité des membres présents et représentés, cette décision modificative est adoptée.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Maire,  
 Eugène DELAMBRE

